



**Groupe des entreprises
de valorisation des
matériaux minéraux (GEV)**

**Députés du Grand Conseil
Groupe thématique
«Graviers-déchets minéraux»
12 mars 2024**

Didier Aeby – Président du GEV

Ordre du jour

- 1. L'association en bref**
- 2. Promotion des matériaux minéraux recyclés**
- 3. Installations de traitement en zone décharge/gravière – Motion**

Le **Groupe des entreprises de valorisation des matériaux minéraux (GEV)** est une association qui regroupe les entreprises vaudoises actives dans le domaine de la **valorisation des matériaux minéraux**, soit dans le domaine de la production de **béton prêt à l'emploi**, de **l'exploitation des roches**, des **gravières**, des **décharges**, du **recyclage des matériaux minéraux**, ainsi que dans le **traitement des terres polluées** .

Elle défend les intérêts professionnels communs de ses membres, et soutient la valorisation et le recyclage à large échelle des matériaux dans le but de préserver l'environnement.



Gravière de la Broye SA
1523 Granges-près-Marnand
www.catellani.ch

IMPACT – CONCEPT SA
ENVIRONNEMENT GÉOLOGIE EAU ENERGIE

Impact-Concept SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
www.impact-concept.ch

Orlati

Orlati Granulats&Béton SA
1042 Bioley-Orjulaz
www.orlati.ch

 PIZZERA-POLETTI

Pizzera-Poletti SA
1020 Renens
www.ppsa.ch

Tinguely
Recyclage

Tinguely Recyclage SA
1024 Ecublens
www.tinguely.net

REYMOND

Risse Béton SA
1267 Coincins
www.reymond-freres.ch

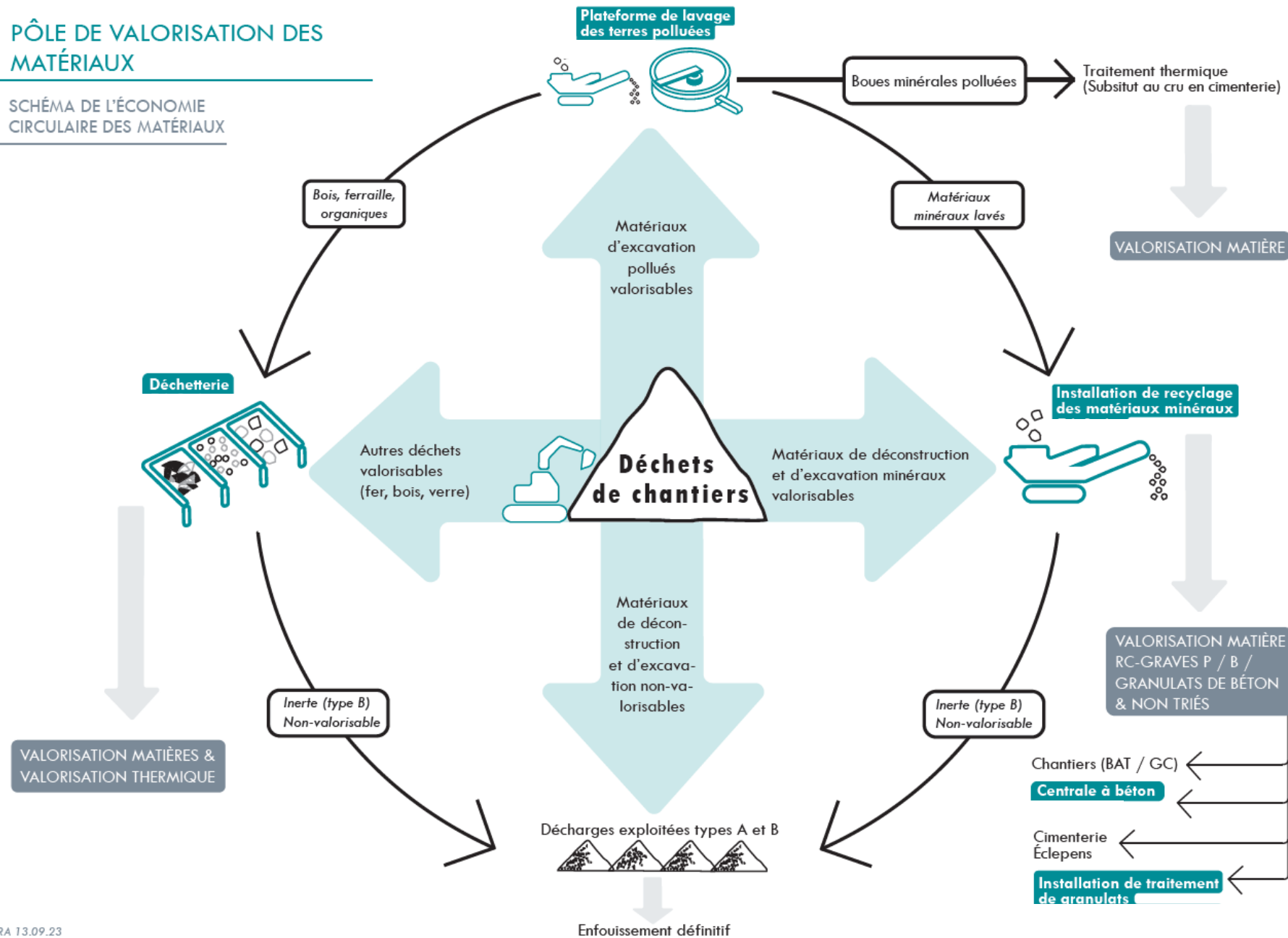
TINGUELY

Tinguely Service de Voirie SA
1007 Lausanne
<https://www.tinguely-voirie.ch>

Promotion des matériaux minéraux recyclés

PÔLE DE VALORISATION DES MATÉRIAUX

SCHÉMA DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DES MATÉRIAUX



Installations de traitement en zone décharge/gravière – Motion

Justifications environnementales

Nuisances sonores

- 11,7 dB



Illustration « type » d'une installation située en zone d'activité qui jouxte un quartier habité (habitation = rond vert)

Type d'installation	Distance	Immissions
En zone d'activité	100 m	68.7 dB
En zone gravière/décharge	300 m	57 dB

Nuisances liées aux poussières

une baisse significative

- ✓ **L'installation en zone de gravière/décharge (300m) générera moins de poussières au droit des habitations que celle en zone d'activité (100m)**
- ✓ **Infrastructures et mesures déjà déployées sur les sites (arrosage matériaux et des sites par temps sec, nettoyages des voies de communication...)**

Economie de sites de décharge/gravière

Valorisation des matériaux

10% de matériaux pourraient être revalorisés

➔ Volume annuel d'une décharge de type **B**

5% de matériaux pourraient être revalorisés

➔ Volume annuel d'une de type **A** en moins

Circuits courts

Limitations des émissions de CO2

- ✓ Réduction des kilomètres-camions ~170'000 km/an
- ✓ Economie de 100To CO2/an

Merci de votre attention